



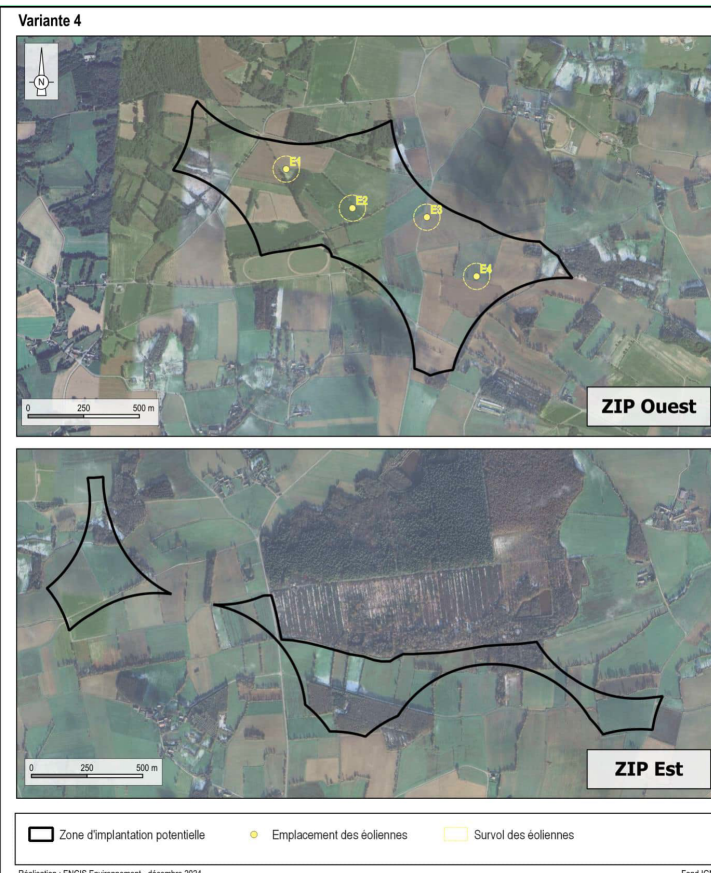
LES PAYSAGES

Le paysage du projet éolien du Rocher de Mémentu est marqué par la présence de la vallée de la Rosette et dans une moindre mesure, par le cours d'eau du Glair, tous deux orientés est/ouest. Ils modèlent le territoire en de nombreux vallonnements aux formes douces, alternant entre de petites lignes de faite et des fonds de vallons orientés est-ouest.

Suivant les préconisations des paysagistes, les éoliennes seront implantées selon un axe est-ouest accompagnant les vallonnements du relief et reprenant les lignes de forces matérialisées par les crêtes bordant la vallée de la Rance. De plus, il a été décidé de regrouper les quatre éoliennes sur un seul secteur de la zone d'étude, et de ne pas utiliser les deux autres zones. Cela permet en effet de restreindre l'emprise visuelle du projet depuis différents points de vue, et de conserver un espace de respiration.

Les 4 éoliennes formeront une ligne, avec des interdistances régulières entre les éoliennes depuis le nord-est et le sud-ouest de la zone. Elles respecteront la distance réglementaire de 500 m vis-à-vis des habitations et des zones urbanisables.

Ces différents choix permettent de limiter les effets d'encerclement et de barrière visuelle, notamment depuis les bourgs de Rouillac, Langourla et Eréac.



L'ACOUSTIQUE



Le bruit généré par l'installation d'éoliennes est réglementé. Les pouvoirs publics ont fixé une émergence à ne pas dépasser, l'émergence étant l'écart entre le bruit ambiant sans éolienne et le bruit ambiant avec un parc éolien en activité. Celle-ci doit être au maximum de + 5 dB(A) la journée (de 7 h à 22 h) et de + 3 dB(A) la nuit (de 22 h à 7 h).

Pour définir un état initial, c'est-à-dire un référentiel, des mesures acoustiques ont été réalisées par le bureau d'étude indépendant EREA Ingénierie. 12 micros ont été installés à proximité d'habitations représentatives des hameaux les plus exposés au projet. Ensuite, le bureau d'études a réalisé une modélisation pour simuler les émissions sonores des éoliennes en fonction de la vitesse et de la direction des vents.

De jour, les seuils sont respectés qu'elle que soit la vitesse des vents. La nuit, un dépassement d'émergence sonore est constaté pour des vitesses de vent supérieures à 5 m/s.

Afin de respecter les seuils réglementaires, un bridage acoustique sera mis en place.

Le bridage d'une éolienne, c'est quoi ?

Ce bridage modifie l'angle d'incidence du vent sur le rotor de l'éolienne, ce qui permet de diminuer la vitesse et les émissions sonores.

Évolution technologique

Notre objectif est de choisir des turbines adaptées à l'implantation du site et répondant à nos enjeux d'impact sonore. Ces dernières années, grâce à des évolutions technologiques, il est possible de réduire encore davantage les niveaux sonores... Nous choisirons des éoliennes équipées de la technologie de serration, directement inspirée de la chouette. Les serrations chez la chouette sont une adaptation unique qui lui permet de voler silencieusement. Ce biomimétisme permet de limiter les turbulences en bout de pale et donc de réduire les émissions sonores.

L'étude paysagère ainsi que l'étude acoustique, annexes de l'étude d'impact, seront consultables pendant l'enquête publique.

Lettre d'information
Juin 2025

PROJET ÉOLIEN DU ROCHER DE MÉMENTU

Le projet éolien du Rocher de Mémentu avance !

Nous souhaitons vous présenter l'actualité du projet éolien porté par notre société **IBERDROLA France**.

Pour cela, nous vous convions à la permanence d'information dédiée au projet, le **mercredi 9 juillet**. Cette permanence aura pour objectif de vous présenter les principales caractéristiques du projet et les différents photomontages (simulations visuelles du parc éolien dans son environnement), ainsi que d'échanger avec l'équipe d'Iberdrola France.

Cette permanence d'information et d'échange complète la démarche de concertation que nous conduisons sur le territoire depuis plusieurs années :

- ✓ Avec les élus des communes du territoire du projet, qui ont exprimé leur soutien au projet
- ✓ Avec vous, via des lettres d'information et des rencontres.

Fin 2025 début 2026, l'enquête publique sera l'occasion d'un autre moment de participation du public au projet éolien. L'étude d'impact et son résumé non technique, seront consultables en mairie et sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête.

INVITATION

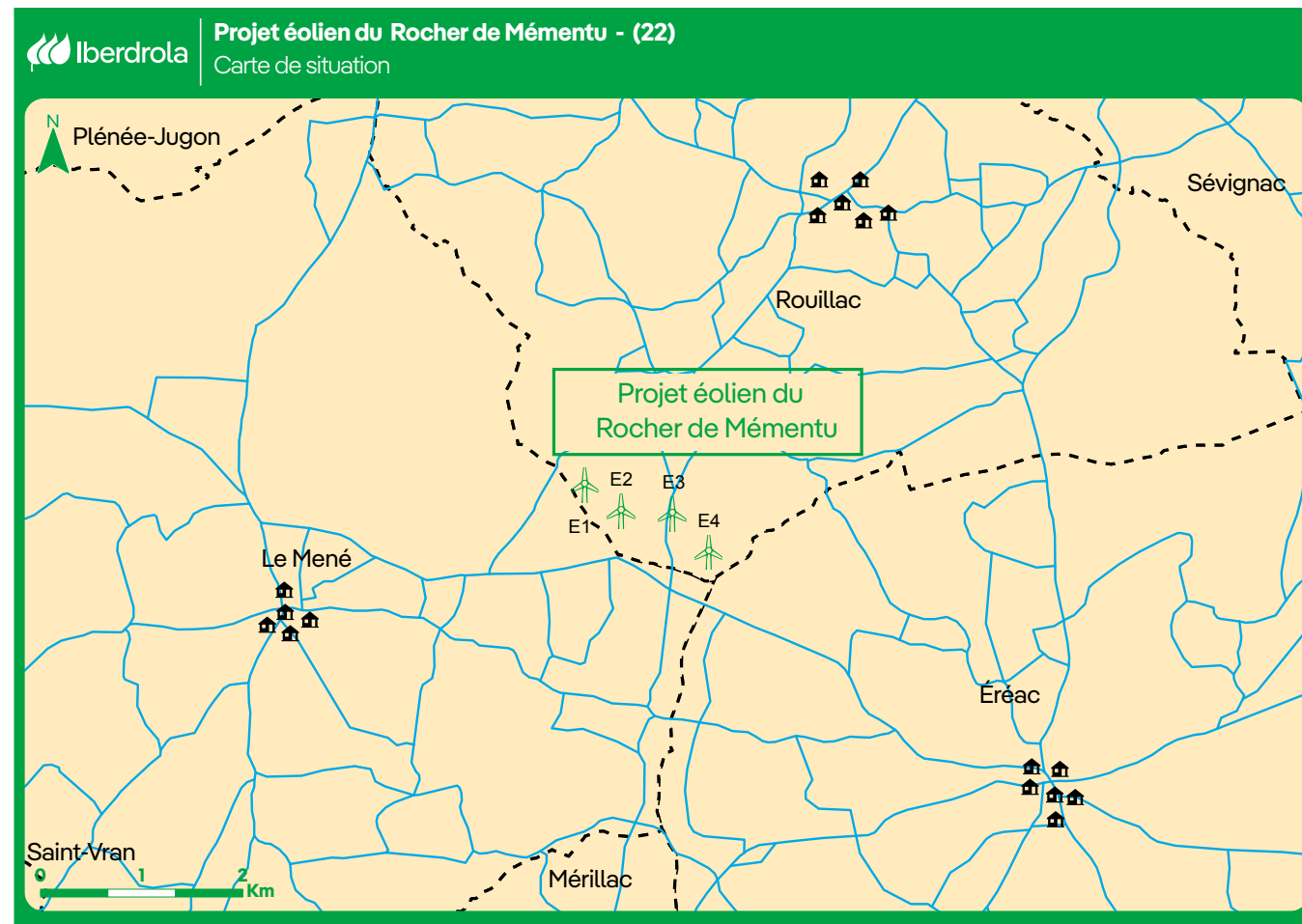


Permanence d'information et de partage autour
du projet éolien du Rocher de Mémentu.

Venez découvrir l'actualité du projet et ses principales caractéristiques, et échanger avec les équipes d'Iberdrola France.

Mercredi **9 juillet 2025**
à la Salle des fêtes de **Rouillac**
Entrée libre **entre 17h00 et 21h00**

Carte de situation



La demande d'autorisation environnementale est en cours d'instruction par la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement). Ce service examine le dossier de demande d'autorisation environnementale afin de s'assurer que le projet éolien ne présente pas d'impacts significatifs sur l'environnement, le paysage, l'environnement sonore, et autres composantes sensibles. Par la suite, c'est le même service qui s'assurera de la conformité du parc éolien avec les conditions imposées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

La réalisation de l'étude d'impact détaillée a permis d'aboutir à un **projet qui préserve au maximum l'environnement dans lequel il s'insère**. Cette étude garantit que le projet éolien respecte les normes environnementales et minimise, grâce à la **séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)**, les impacts sur les écosystèmes et les habitants.

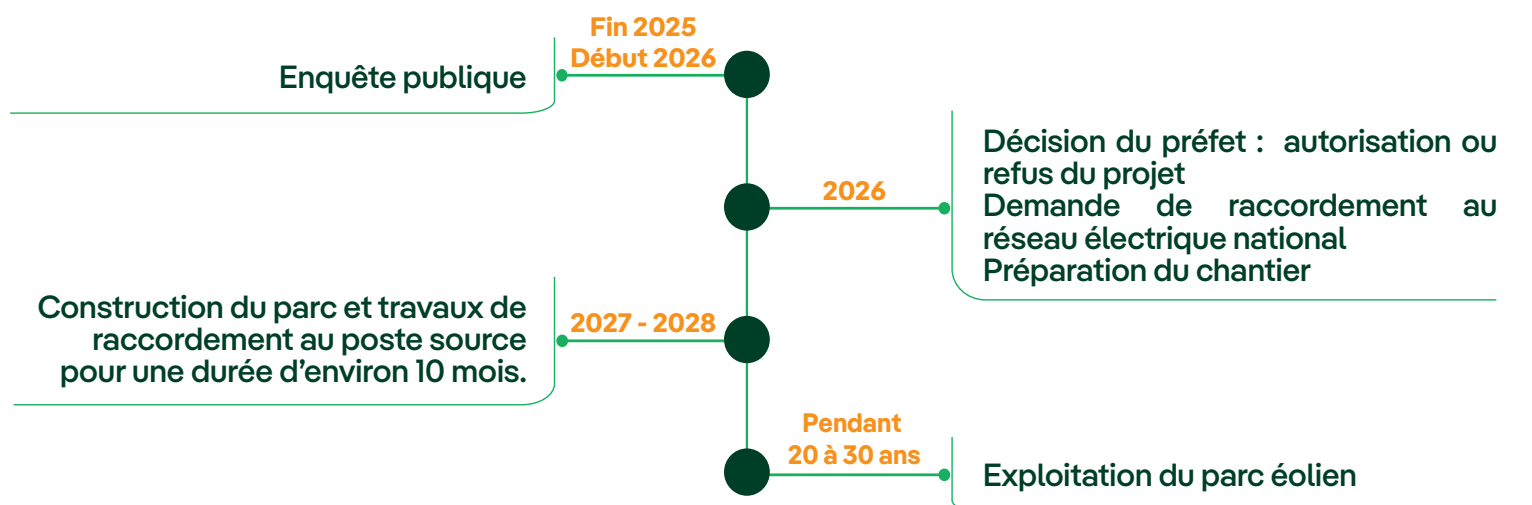
Les trois étapes de la séquence ERC :

- Éviter** : supprimer ou minimiser les impacts négatifs dès la conception du projet.
- Réduire** : atténuer les effets négatifs qui ne peuvent être évités.
- Compenser** : restaurer ou recréer des milieux naturels pour contrebalancer les impacts résiduels.

Exemples de mesures de réduction et de compensation :

- ✓ Réaménagement d'un chemin d'exploitation entre l'éolienne 1 (E1) et l'éolienne 2 (E2), en chemin de randonnée pédestre.
- ✓ Mise en place d'une bourse aux arbres, qui vise à distribuer gratuitement des arbres et des fruitiers aux habitants. En plus de répondre aux préoccupations concernant l'impact visuel du parc, cette initiative contribue à renforcer la biodiversité et à améliorer le paysage communal.
- ✓ Remise en état et entretien de manière naturelle de 2 000 m² environ de prairie **humide à végétation spontanée** pour favoriser le développement de la biodiversité.
- ✓ **A la mise en service du parc, réalisation de tests acoustiques** pour vérifier que les niveaux sonores sont bien conformes aux exigences réglementaires.

Les dates-clés



Principales caractéristiques du projet



4 éoliennes

Le projet prévoit désormais l'installation de 4 éoliennes sur la commune de Rouillac, dans un souci de préservation des zones humides ainsi que des espèces protégées d'oiseaux et de chauves-souris. En conséquence, les 3 éoliennes initialement envisagées sur la commune d'Ereac ne sont plus d'actualité.

- ✓ Puissance totale pour 4 éoliennes : 13,8 à 14,4 MW
- ✓ Entre 25 et 29 GWh/an de production prévisionnelle
- ✓ 10 000 à 12 000 tonnes équivalent CO₂ évitées par an*
- ✓ 150 mètres de hauteur maximum en bout de pale
- ✓ 91,5 mètres de hauteur maximum du mât

*(par rapport à une centrale gaz)

